

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

CD20220623_75
id. 6498

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme RABULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU SITE DE LA PENTE D'EAU DE MONTECH

Le site de la pente d'eau de Montech est ouvert au public depuis avril 2021.

Ce projet d'aménagement a permis de requalifier un patrimoine citoyen, industriel et paysager. La pente d'eau a ainsi retrouvé un avenir en s'inscrivant dans un véritable projet de territoire porté par l'association innovante de quatre maîtres d'ouvrage ; le Département de Tarn et Garonne, Voies navigables de France, la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne et la commune de Montech.

De plus, ce site qui développe la notion de « slow tourisme », est connecté à la vélo voie verte du « canal des deux mers à vélo » le long du canal latéral à la Garonne qui lui confère une dimension régionale.

Malgré la crise sanitaire et les nombreuses contraintes pour l'ouverture au public, plus de 10 000 visiteurs ont pu profiter de la visite gratuite de la péniche sur la première saison touristique. Ainsi, pour la saison 2021 (ouverture de fin avril 2021 à fin septembre 2021), ce sont plus de 53 000 cyclistes qui ont été comptabilisés le long de la vélo voie verte au niveau de Montech soit une augmentation de plus de 23 % sur l'année 2021.

Fort de son succès, il a été décidé d'étendre les plages horaires d'ouverture du site au public de début avril à mi-novembre pour la visite de la péniche et par conséquence, d'élargir l'ouverture des sanitaires de la halte vélo pour la cohérence de gestion du site.

Pour mémoire, par convention du 14 mai 2021 et au vu de l'intérêt commun à l'usage des sanitaires, le Département a confié la gestion de la halte vélo à la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, gestionnaire du site. Cette convention précise la mise à disposition des sanitaires construits par le Département, au bénéfice de la communauté de communes, avec une contribution aux frais de fonctionnement et d'entretien de la collectivité, destiné à assurer un bon fonctionnement de l'équipement qui profite tant aux cyclistes, qu'aux visiteurs du site de la pente d'eau de Montech.

La participation du Département est subordonnée à la prise en charge, par la communauté de communes, de la gestion de l'équipement.

L'analyse de la fréquentation sur les « ailes de saison » fait apparaître une fréquentation du site plus tardivement que prévu, jusqu'aux vacances de Toussaint.

Ce constat a amené le gestionnaire à proposer une modification de la convention initiale afin de permettre une ouverture des sanitaires jusqu'au 15 novembre et pouvoir ainsi proposer des visites pendant les vacances de la Toussaint.

La signature de cet avenant est sans incidence financière pour le Département.

Seule la plage d'ouverture du site est modifiée par l'extension de l'ouverture jusqu'au 15 novembre (contre le 30 octobre actuellement).

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la convention de gestion du 14 mai 2021 entre le Département et la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, insertion, tourisme,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées et tel que ci-annexé, l'avenant n° 1 à la convention de gestion n° 2021-56 de la halte vélo du site de la pente d'eau de Montech à conclure avec la Communauté de communes Grand Sud Tarn- et- Garonne ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

Adopté à l'unanimité des votants.

Mme Nègre ne prend pas part au vote en sa qualité de Présidente de la Communauté de communes du Grand Sud Tarn-et-Garonne.

Le Président,

Michel WEILL